



## Les preuve de vie commune

Par **kad75**, le **17/10/2013** à **16:13**

bonjour a tous le monde je suis venu a ce forum pour poser une question et j'espère que je vais recevoir une reponse ca fais plusieurs fois que je pose des question mais il Ya personne qui me répond voila ma situation:

je suis de nationalité algérienne entre en France en 2003 avec visa étudiant je suis sans papier depuis 2007 je vis avec ma copine qu'est française depuis 2008 je me suis pacse avec elle depuis mais 2013 le problème qui se pose que je ne pa bcp de preuve de vie commune voila jai: -des échéancier Edf 2 fois par an a nous deux nom depuis 2008

-relever d'imposition mon nom depuis 2010

un compte bancaire joint depuis moi de mai2013

-relever bancaire a mon nom depuis 2009

la je voulez déposer un dossier a la préfecture mais je hésite j'attend votre conseils avec impatience merci d'avance

Par **youris**, le **17/10/2013** à **16:38**

bjr,

ce sont des bénévoles qui répondent quand ils veulent ou peuvent et aux questions qui les intéressent.

votre première question date du 4 octobre ce qui est relativement récent et si vous ne pouvez pas attendre vous pouvoir voir un avocat ou une association d'aide aux étrangers.

il faut des photos, témoignages prouvant l'ancienneté de votre vie commune.

cdt

Par **kad75**, le **17/10/2013** à **17:45**

merci beaucoup youris pour votre réponse oui je peu avoir des témoignages et Jai des photos qui dates de 2008 mais je ne sais pas c'est la préfecture elle va les prendre en compte merci encore pour votre réponse et j'attend des témoignages des gens dans le même cas que moi merci d'avance a a toute et a tous qui peu m'aider a me donner des conseils